



L'édito

13 Octobre

de l'argent pour les salaires, il y en a !

Ce 13 Octobre, l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, CGC, UNSA, CFTC, Solidaires et FSU appelle l'ensemble des salariés et des retraités français à manifester contre l'austérité, pour l'augmentation des salaires et des pensions et l'égalité femme-homme. Cette journée de grève et de manifestations ne concerne pas que la France puisque le même appel est fait à l'échelle européenne.



Alors que l'inflation continue, le gouvernement a accordé 1,5 % d'augmentation sur le point d'indice au 1er juillet 2023, poursuivant la chute inexorable du pouvoir d'achat. En répondant par des mesures insuffisantes, au cas par cas, aux métiers les plus en tension (soignants, enseignants), l'immense majorité des agents de la fonction publique est abandonnée et n'est plus rétribuée à hauteur de son investissement au service de la population.

Faut-il agir ou pas ?

Le parlement a voté 413 milliards de crédits pour la loi de programmation militaire. Le montant des aides publiques aux entreprises est évalué à 160 Milliards pour 2022 (hors quoiqu'il en coûte). Mais il n'y aurait pas d'argent pour les salaires, l'Hôpital, l'Éducation ...

De la même manière les seules entreprises du CAC 40 ont engrangé 152 Milliards de bénéfices NET pour la seule année 2022 battant tous les records historique ! Mais le gouvernement a refusé de les taxer !

Oui, l'argent existe !

Dans le même temps, l'État continue à nous attaquer et à détériorer nos conditions de travail (voir les articles sur l'immobilier dans ce journal), nos conditions de vie en nous imposant le recul de l'âge de départ en retraite qui conduit aussi à une baisse des pensions.

Si MACRON a imposé de manière anti-démocratique sa réforme des retraites, il n'a pas de majorité et la crise politique est profonde. Les choix stratégiques visent à rendre les riches de plus en plus riches en appauvrissant ceux qui vivent de leur travail ou ceux qui n'en ont pas. Une nouveauté depuis le 1er juillet 23, le **montant net social** qui servira de base pour le calcul des prestations. Ce montant réintègre certains avantages ou aides comme les tickets resto ou autre participation à la mutuelle.



Le 13 Octobre, dans l'unité PUBLIC/PRIVE, exigeons notre dû ! Ce sont ceux qui travaillent qui produisent la richesse, pas ceux qui spéculent !

Pour l'augmentation des salaires et des pensions, contre l'austérité, pour l'égalité femme-homme, on se mobilise TOUS ENSEMBLE ! ●

83
la
cgf
Finances
Publiques

CGT Finances Publiques 83
20 place Noël Blache-83000 Toulon
Tel : 04.94.22.82.65
Mail : cgt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <https://83.cgfinancespubliques.fr/>
Facebook : CGT Finances Publiques 83



LE FLEX-OFFICE, KÉSAKO ?

Flex office, flex work, flex desk, desk sharing, toutes ces expressions évoquent une seule chose : la flexibilité des espaces de travail et de l'organisation du travail. Le principe est que le salarié n'a plus de poste de travail fixe affecté.

Cela entraîne :

- => le partage d'un même poste entre plusieurs utilisateurs à différents moments,
- => l'obligation de ranger (Clean-Desk) ou de libérer (Clear-Desk) le poste de travail, au moins journalièrement, voire lors de chaque absence prolongée,
- => la dotation d'armoires de rangement ou de casiers individuels et collectifs,
- => la dotation d'outils individuels et collectifs favorisant la mobilité (ordinateur et téléphones portables),
- => la création de différents espaces dans les bureaux équipés d'outils digitaux.



Les espaces deviennent hybrides et connectés pour offrir plusieurs possibilités de poste de travail : zone d'accueil, salle de restauration, salle de réunion, petite salle, bulle de confidentialité, etc. Le salarié peut ainsi travailler sur différents postes sur une même journée.

Cette réorganisation est la conséquence de la digitalisation du travail qui permet une forme de nomadisme à l'intérieur de l'entreprise (on peut travailler partout) comme à l'extérieur (télétravail). Mais aussi de la recherche constante d'économie. Il faut savoir que l'immobilier et ses charges sont le 2ème poste de dépenses des entreprises du tertiaire après la masse salariale. Par ex, un poste de travail coûte 12 à 15 000 € en région parisienne.

Moins d'occupation => moins de surface => moins de dépenses

Mais, même si les entreprises parlent "qualité de vie au travail" (au passage on ne parle plus conditions de travail) et prônent des espaces collaboratifs, la perte de repères est bien réelle pour le salarié qui doit trouver un poste de travail chaque jour, voire demi-journée.

Marie Pezé, psychanalyste, spécialiste de la souffrance au travail, souligne s'il en était besoin : « à un salarié de s'installer tous les jours dans un nouvel espace de travail, pas au même étage, pas avec les mêmes personnes, cela va représenter un stress, une fatigue supplémentaire ».

Danielle Linhart, sociologue du travail, ne dit pas autre chose quand elle affirme que, dans ce type d'environnement de travail, chaque journée devient une épreuve. Cette déstabilisation est souvent le résultat d'une stratégie de management où le collectif de travail est en perpétuelle reconfiguration.

A cette perte de repères s'ajoute une perte de temps et d'efficacité vu le temps qu'il faut pour trouver un poste, poser ses affaires, se connecter, régler le siège, voire le plan de travail, débarrasser, ranger dans des casiers, etc., tout cela bien entendu après que l'on ait trouvé une place de stationnement !!

Enfin, les rotations inter journalières favorisent la propagation des germes infectieux entre salariés, d'où un absentéisme pour maladie plus important.



Mais les directions nous vendent du bonheur : soit heureux et tais-toi !

Une partie des espaces récupérés sur les bureaux individuels via le flex office permettent d'avoir de nouveaux lieux pour se détendre, se reposer, discuter et recréer du lien social. A cela s'ajoute les journées de cohésion et autres joyeusetés collectives du type conventions avec brunch... On dégrade nos conditions de travail mais on nous vend du « mieux vivre au travail »

Bref, le flex office c'est une hérésie du point de vue de la santé des salariés mais une véritable aubaine pour les Directions avides d'économie ! ●



Le Flex office arrive dans les administrations d'État

Dans un triple souci d'efficacité de ses services publics, de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de réduction de son empreinte environnementale, l'État a adopté une nouvelle doctrine d'occupation de ses immeubles tertiaires.

Dans **une circulaire datée du 8 février 2023**, la Première Ministre **BORNE** s'est adressée à tous les ministres, préfets et opérateurs de l'État pour leur demander d'appliquer cette nouvelle doctrine **dès 2023**.

L'objectif est clairement affiché : il faut rationaliser, comprenez réduire, les surfaces que l'État occupe. Mais rassurez vous c'est pour le bien être des agents et des usagers car ils seront respectivement installés et accueillis dans de meilleures conditions. Le tout dans le cadre d'un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel.

Passé le blabla, regardons de plus près les préconisations de cette circulaire. Celles-ci se calquent en fait sur le modèle des start-up.

Fini les bureaux individuels et salles de réunion, place aux nouveaux espaces de travail collaboratifs pour des usages hybrides. Il faut redistribuer les surfaces pour offrir une plus grande variété d'usage : bulle pour s'isoler, petites salles pour 2 à 4 personnes, salle de travail collectif, salle de silence, salle de convivialité, salle d'idéation... Le rêve quoi !

Mais, tout de suite après, il est précisé que pour ce faire, une mutualisation partielle ou totale des postes de travail doit être envisagée et un nouveau ratio doit être appliqué.

Celui-ci s'exprime en Surface Utile Brute (SUB) en rapport au nombre de "résidents". La cible pivot étant de 16m²/résident. Par résidents, il faut entendre les agents mais aussi les contractuels, les prestataires, etc., avec leur



FLEX OFFICE : LE BUREAU DU FUTUR !



temps de présence réel dans les locaux. Une décote sera donc appliquée sur les personnels qui sont à temps partiel et à ceux qui exercent leurs mission en partie à l'extérieur. De ce fait, **le nombre de résidents ne sera pas égal au nombre de poste de travail**.

Pour ce qui est des surfaces, il est retenu toutes les surfaces, c'est à dire les bureaux mais aussi les espaces et locaux supports directement associés.

La salle du restaurant administratif ou le hall d'accueil pourraient ainsi devenir des espaces de travail au sens de l'administration puisqu'elle définit l'espace de travail comme **"un emplacement où un agent dispose d'une connectivité, d'un éclairage et d'une assise lui offrant des conditions de confort, d'ergonomie et de sécurité lui permettant de travailler au moins une demi-journée en continu"**!

De plus, une occupation « dynamique » (ou taux de « foisonnement »), doit être recherchée puisque le taux d'occupation d'un poste de travail est inférieur à 50% !

Et oui, à partir de 2 jours de télétravail par semaine, un agent n'est présent qu'à 50% environ. Le reste du temps son poste de travail pourrait donc être utilisé par quelqu'un d'autre !

Enfin, l'agent doit pouvoir bénéficier d'au moins deux positions de travail différentes, il paraît qu'il a de nouveaux besoins !

Ainsi, au prétexte que nos bureaux ne seraient plus adaptés aux nouvelles modalités d'organisation ➡



du travail, que le télétravail s'est généralisé, l'État a décidé d'opérer un changement dans sa politique immobilière et d'imposer le flex office.

Le problème est que ce qu'il propose a déjà été expérimenté par diverses entreprises et qu'aujourd'hui, il s'opère un retour en arrière vu la dégradation significative des conditions de travail des salariés.

Mais l'État s'en moque ! Il doit continuer à réduire la dépense publique. ●

TOULON : Plan cité , Plan raté !

Deux sites actuels devraient disparaître: Vert coteau et St Bernard.

Premier problème : 2 parkings importants disparaissent par la même occasion soit près de 140 places !!!

Deuxième problème : la rationalisation (entendez réduction) des bureaux !

Pour le SIE, BCR et les Brigades de Vérification, départ dans le bâtiment principal de la Cité où se trouvent déjà le SIP, PRS, PCE-PCRP et la DIRCOFI... Cela va impliquer une diminution drastique des surfaces disponibles par agent !

Idem pour le SDIF et le SPFE qui partent vers l'immeuble des lices où les surfaces disponibles seront bien moindre et l'espace d'accueil des usagers ne pourra être équivalent à celui d'aujourd'hui.

Plus grave, alors qu'on nous avait vanté un désamiantage total, cela ne sera pas le cas!

Après avoir affiché de grandes ambitions, le plan cité est donc rabougri pour nos services et ne fera que détériorer considérablement les conditions de travail et d'accès (suppression des parkings).

La CGT a d'ores et déjà proposé une rencontre aux autres syndicats et fera très rapidement des contre-propositions à ce plan raté. ●



L'expérience de Grimaud

A l'occasion de la 5ème édition de Bercy'Innov, la DDFIP du Var s'est distinguée en présentant l'espace de co-working de Grimaud.

Mais, petit retour en arrière. En 2019, le NRP se met en place dans le Var. Dans sa deuxième vague, les deux Centres des Finances Publiques existants du Golfe de Saint Tropez ferment ! Les agents sont affectés sur Hyères ou Fréjus. C'est le plus important déplacement d'agents. **La mobilité est subie !**

La mobilisation acharnée de ceux-ci auprès des élus et des usagers ont alors forcé la main à la direction pour envisager la création d'un espace de travail partagé sur Grimaud et ainsi rendre acceptables ces déplacements. Dans le jargon syndical, cela s'appelle la paix sociale.

Alors aujourd'hui, vanter ce projet devant la DG, pour certains collègues, cela ne passe pas !

En effet, même si les agents de Saint Tropez et de Grimaud peuvent venir y travailler au lieu de se rendre sur Hyères ou Fréjus, il ne faut pas oublier que ces agents travaillaient auparavant à proximité de leur domicile, contrairement à l'argument avancé par la direction pour fermer ces sites (personne ne veut y aller !).

Et lire « *les co-workers disposent ici d'un lieu équipé d'un mobilier adapté pour travailler dans les conditions optimales du bureau* » c'est ne pas parler du chauffage et de la climatisation qui dysfonctionnent, du fait que les agents n'ont pas de bureau personnel et que la prestation « ménage » a été réduite .

Enfin, vanter que « *l'espace co-working a permis de créer une synergie entre les services. En effet, l'espace étant accessible à tous les métiers, il a permis aux collègues du recouvrement, de la comptabilité, du SPL ou de l'assiette de se retrouver dans un même espace, pour parfois échanger sur des dossiers en commun en direct* » c'est ignorer ce qu'il se passe dans les services quand ils sont à proximité, avant que l'administration ne décide de les fermer !

Bref, tout le monde est ravi, les agents comme les usagers !

Tu m'étonnes ! Si Grimaud n'existait pas, tous devraient aller quotidiennement à Fréjus ou Hyères, voire Toulon ou Draguignan. ●

Hyères : 52 km

Fréjus : 37 km